

Tarifs de l'EMS Beau-Séjour pour 2026

Prix de pension à charge du résident

■ Prix de pension journalier long séjour à charge du résident :

▪ Forfait SOHO ¹	Frs.	162.75
▪ Investissement immobilier	Frs.	6.15
▪ Investissement mobilier	Frs.	3.35
Total de l'hébergement	Frs.	172.25

■ Participation aux soins	Frs.	23.00
---------------------------	------	-------

Total à charge du résident **Frs 195.25**

Ces tarifs sont applicables aux personnes qui résident dans le canton de Vaud depuis minimum 1 année où pouvant justifier d'un assujettissement fiscal principal de 5 ans au moins

Classe	Niveau de soins requis	Assurance obligatoire des soins (AOS)	Part du coût des soins à la charge du résident	Part à la charge de l'Etat (Financement résiduel)	Total en CHF
	Minutes de soins requis	OPAS (art. 7a al. 3)	LPFES (art. 26g + 26h)	LPFES (art. 26g + 26h)	
1	Jusqu'à 20	9.60	23.00	3.35	35.95
2	21 à 40	19.20	23.00	4.35	46.55
3	41 à 60	28.80	23.00	6.60	58.40
4	61 à 80	38.40	23.00	13.20	74.60
5	81 à 100	48.00	23.00	19.55	90.55
6	101 à 120	57.60	23.00	26.10	106.70
7	121 à 140	67.20	23.00	32.40	122.60
8	141 à 160	76.80	23.00	38.95	138.75
9	161 à 180	86.40	23.00	45.40	154.80
10	181 à 200	96.00	23.00	51.95	170.95
11	201 à 220	105.60	23.00	58.35	186.95
12	Plus de 220	115.20	23.00	64.80	203.00

■ Prix du forfait journalier de soins

¹ SOHO : Tarifs socio-hôtelières

- **Prix de pension journalier court séjour** (max. 30 jours/année) à la charge du résident

Frs. 60.00

Le résident au bénéfice des prestations complémentaires PC AVS/AI peut faire parvenir sa facture de participation aux RFM et se voir rembourser Fr. 30.- par jour

- **Allocation pour impotent**

▪ Faible	Frs. 252.00
▪ Moyenne	Frs. 630.00
▪ Grave	Frs. 1008.00

Autres prestations 2026

Prestation supplémentaire à choix (PSAC²)

- Chambre individuelle
 - Supplément pour chambre à 1 lit
Frs. 330.00
par mois
 - Supplément pour chambre à 1 lit avec sanitaire privé
Frs. 450.00
par mois
 - Supplément pour chambre à 1 lit avec douche privée
Frs. 500.00
par mois
- RC collective AXA
Franchise Frs. 500.-
Frs. 20.00
Forfait annuel

² PSAC : Prestations supplémentaires à choix

Prestation supplémentaire (POS³)

- | | |
|--|---|
| ■ Abonnement téléphonique
Non comprises les communications internationales | Frs. 25.00 par mois |
| ■ Raccordement de télévision – Téléréseau | Frs. 13.00 par mois |
| ■ Coiffeuse & Podologue | Prestataires externes
selon leurs tarifs |
| ■ Couture & Nettoyage spécifique <ul style="list-style-type: none">▪ Divers – retouches▪ Marquage du linge (forfait 100 pces)▪ La pièce supplémentaire | Frs. 45.00/de l'heure
Frs. 120.00
Frs. 1.50 |
| ■ Nettoyage chimique des vêtements | Prestataires externes
selon leurs tarifs |
| ■ Consommations à la cafétéria | Prix selon la carte |
| ■ Frais lors d'une sortie avec l'animation | Prestataires externes
selon leurs tarifs |
| ■ Produits d'hygiène corporelle | Prix coûtant |
| ■ Transport | Prestataires externes
selon leurs tarifs |



³ POS : Prestations ordinaires supplémentaires